

Identification

Chercheure principale

Céline Mercier, Département de médecine sociale et préventive à l'Université de Montréal, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major, Centre de réadaptation Lisette-Dupras

Cochercheurs

Anne Crocker, Département de psychiatrie de l'Université McGill, Centre de recherche de l'Institut Universitaire en santé mentale Douglas

Gilles Côté, Département de psychologie de l'UQTR, Centre de Recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal

Coordinateur

Guillaume Ouellet, candidat au doctorat, Département de sociologie de l'Université de Montréal

Établissement gestionnaire de la subvention

Université de Montréal

Projet

Nouvelle normativité sociale et déficience intellectuelle : les réponses du système pénal (2008-DI-121226)

Projet réalisé dans le cadre de l'Action concertée : Le développement de la recherche portant sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement

Partenaires

Le Curateur public / Le ministère de la Justice / Le ministère de la Santé et des Services sociaux / Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport / Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Le ministère de la Sécurité publique / Le ministère des Transports / L'Office des personnes handicapées du Québec / La Société d'habitation du Québec / Le Fonds de recherche en santé du Québec / Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXE 2 : LEXIQUE AUTOUR DE LA JUDICIARISATION

ANNEXE 3 : IASSID EUROPE CONFERENCE, ROMA, OCTOBER 2010
(ABSTRACT)

ANNEXE 4 : PERCEPTIONS DU PERSONNEL EN MILIEU CARCÉRAL FACE AUX
DÉTENUS AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (RETIRÉ
ARTICLE SOUS PRESSE)

ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DES RENCONTRES INTERSECTORIELLES

1. Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), Accueil et traitement au sein du système judiciaire. 1999, Montréal.
2. Crocker, A.G., G. Côté, et al., Rate and characteristics of men with an intellectual disability in pre-trial detention. *Journal of Intellectual and Developmental Disability*, 2007.
3. Mercier, C. and R. Baraldi, Étude exploratoire sur l'intervention adaptée aux personnes présentant une déficience intellectuelle ayant commis des délits: Rapport, Régie régionale de Montréal-Centre. 2004, Lachine, Qc: CRLD
4. Mercier, C. and A.G. Crocker, Criminalization or not: The first critical steps through the judicial system. *Journal of Policy and Practice in Intellectual Disabilities*, soumis.
5. Glaser, W. and K. Deane, Normalisation in an abnormal world: A study of prisoners with an intellectual disability. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1999. 43(3): p. 338-356.
6. Institut québécois de la DI, Pour faire face à la musique: déficience intellectuelle, accueil et traitement au sein du système judiciaire. Actes du XIIe colloque thématique annuel de l'IQDI. 2001, Montréal: Auteur.
7. Hayes, S.C., Pathways for offenders with intellectual disabilities, in *Offenders with developmental disabilities*, W.R. Lindsay, J.L. Talor, and P. Sturmey, Editors. 2004, John Wiley & Sons Lt: West Sussex.
8. Holland, A.J., Criminal behaviour and developmental disability: An epidemiological perspective, in *Offenders with Developmental Dis.*, W.R. Lindsay, J.L. Taylor, and P. Sturmey, Editors. 2004, John Wiley & Sons, Ltd.: West Sussex.
9. Lindsay, W.R., J.L. Taylor, and P. Sturmey, *Offenders with developmental disabilities*. 2004, West Sussex: John Wiley & Sons, Ltd.
10. Boisvert, Y., Étude des situations de handicap et des situations de participation sociale vécues par des personnes présentant des limites au plan des aptitudes intellectuelles. 2005, CRDI Normand-Laramée: Laval.
11. Fougeyrollas, P., R. Cloutier, et al., Classification québécoise: Processus de production du handicap. 1998, RIPPH/SCCIDIH. Québec: Bibliothèque nationale.
12. Otero, M., Santé mentale, adaptation sociale et individualité contemporaine. *Cahiers de recherche sociologique*, 2005. No spécial (41-42): p. 65-89.

13. AQIS, Déficience intellectuelle : Accueil et traitement au sein du système judiciaire, Synthèse des travaux en cours. 2003, Auteur: Québec.
14. Guillemette, F. and D. Boisvert, L'entrevue de recherche qualitative avec des adultes présentant une DI. *Recherches qualitatives*, 2003. 23: p. 15-26.
15. Crocker, A.G., C. Mercier, Y. Lachapelle, A. Brunet, D. Morin, and M.E. Roy, Prevalence and types of aggressive behaviour among adults with intellectual disabilities. *Journal of Intellectual Disability Research*, sous presse.
16. Endicott, O.R., Personnes souffrant de DI incarcérées pour des délits criminels: Examen de la documentation. 1991, Service correctionnel du Canada: Ottawa.
17. Combessie, P., *Sociologie de la prison*. 2001, Paris: La découverte.
18. Kaminski, D. and M. Kokoreff, *Sociologie pénale: Système et expérience*. 2004, Ramonville Saint-Agne: Ed Érès.
19. Hayes, S., Prevalence of intellectual disability in local courts. *Journal of Intellectual Disability Research*, 1997. 22(2): p. 71-85.
20. Petersilia, J.R., Unequal justice? Offenders with mental retardation in prison. *Corrections Management Quarterly*, 1997. 1(4): p. 36-43.
21. Clare, I. and G.H. Gudjonsson, Interrogative suggestibility, confabulation, and acquiescence in people with mild learning disabilities (mental handicap): Implications for reliability during police interrogations. *British Journal of Clinical Psychology*, 1993. 32(3): p. 295-301.
22. Clare, I. and G.H. Gudjonsson, The vulnerability of suspects with intellectual disabilities during police interviews: A review and experimental study of decision-making. *Mental Handicap Research*, 1995. 8(2): p. 110-128.
23. Hayes, S., *People with an intellectual disability and the criminal justice system : Two rural courts*. 1996, Sydney: New South Wales Law Reform Commission.
24. Hassan, S. and R.M. Gordon, *Developmental disability, crime, and criminal justice: A literature review*. 2003, Burnaby, BC: Simon Fraser University.
25. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Les droits judiciaires des accusés ayant une DI*. 1997, Montréal: Auteur.
26. Bolduc, A., S. Paradis, J. Poirier, and M.-F. Roy, *Accompagnement de personnes*

ayant une déficience intellectuelle dans le processus judiciaire: Deux témoignages. Actes du XIIe colloque annuel de l'IQDI. 2001, Montréal: Auteur.

27.Laberge, D., P. Landreville, D. Morin et al, Le traitement judiciaire des personnes connaissant des problèmes de santé mentale. 1991, GRAPPP: Montréal.

28.Denkowski, G.C. and K.M. Denkowski, The mentally retarded offender in the state prison system. Criminal Justice and Behavior, 1985. 12(1): p. 55-70.

LEXIQUE

JUDICIARISATION PÉNALE

Traitement pénal d'une situation judiciaire.

JUDICIABLE

Domaine d'objets qui **peuvent** entrer dans le champ de pertinence d'une action judiciaire.

SITUATION-PROBLÈME/SITUATION-PROBLÉMATIQUE

Description d'événements, de conflits ou d'actes dans laquelle on évite de recourir d'emblée à des notions morales ou juridico-pénales. En ne présupposant pas que l'intervention pénale est la manière la plus adéquate de résoudre le problème, l'utilisation de la notion de situation-problème permet d'envisager la multiplicité des solutions possibles.

NON-JUDICIARISATION

1-Situation judiciaire ne donnant pas lieu à une action policière. Le traitement de la situation se fait sans avoir recours au pénal ou 2-Décision des policiers de ne pas intenter des procédures judiciaires (mise en application du pouvoir discrétionnaire), abandon des poursuites par le procureur et classement du dossier.

DÉJUDICIARISATION

1- LES POLITIQUES DE DÉJUDICIARISATION visent à cesser le recours systématique aux instances judiciaires dans le règlement de problématiques sociales. Au civil, la volonté de déjudiciariser les divorces et les séparations, en offrant d'abord aux parties des séances de médiations, constitue un bon exemple. Au niveau pénal, plusieurs militent en faveur de la déjudiciarisation des problématiques liées à l'itinérance, à la toxicomanie et à la santé mentale.

2- LES PROGRAMMES DE DÉJUDICIARISATION (ou programmes de *diversion*) constituent la mise en application, **à la cour**, des politiques de déjudiciarisation. Après un plaidoyer de culpabilité, on oriente la personne vers un programme reconnu qui propose une solution de rechange au traitement traditionnel du contrevenant à l'intérieur du système judiciaire. Plutôt que de conduire à une condamnation, ce type de programme vise la réorientation de la personne *contrevenante* vers des services appropriés à sa problématique. Les programmes de déjudiciarisation sont offerts sous base volontaire aux personnes qui ont commis des infractions ne constituant pas une *menace réelle* pour la société (ex. TSM).

DÉPÉNALISATION

Mesures, formelles ou informelles, utilisées dans le cours du processus pénal afin de réduire la peine ou du moins de trouver des alternatives à l'emprisonnement.

DÉCRIMINALISATION

Retrait d'une infraction du code criminel faisant en sorte que l'objet de la réprobation se voit soustrait du domaine du judiciaire.

Références

Foucault, M. (1977). Michel Foucault à Goutelas : la redéfinition du "judiciable" *Revue du S.M.*(115), 36-39.

Laplante, J. (1977). La déjudiciarisation: sa portée au niveau communautaire. *Déviance et Société*, 1(4), 459-470.

Lemire, G., Noreau, P., & Langlois, C. (2004). *Le pénal en action. Le point de vue des acteurs*. Sainte-Foy, Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Longtin, S. (2002). Déjudiciarisation ou non-judiciarisation : variation des tendances entre auteurs présumés — accusés ou traités hors cour. *Criminologie*, 35, 133-159.

Pires, A. P. (2005). La criminologie d'hier à aujourd'hui. In De Boeck & Larcier (Ed.), *Histoire des savoirs sur le crime & la peine* (pp. 13-68). Bruxelles.

Document préparé par Guillaume Ouellet
Coordonnateur de la recherche : Nouvelle normativité sociale et déficience intellectuelle : les réponses du système pénal (FQRSC 2008-DI-121226). Août 2009.

Title: A case-control study of prisoners with intellectual disabilities sentenced to jail following a minor offence

Authors: C. Mercier, A. Crocker, G. Coté, G. Ouellet

Affiliation: Department of Social and Preventive Medicine, University of Montreal, and Gabrielle-Major and Lisette-Dupras Readaptation Centers, Quebec, Canada

Abstract: **Aim:** This presentation reports on minor offences and court sentences of individuals with intellectual disabilities. **Method:** Forty one Individuals with an intellectual disability recruited in three detention centers were matched by age, gender and index offense to individuals without intellectual disabilities. Groups were compared as to the previous offences and sentences. Data was extracted from criminal files and analyzed using z scores. **Results:** Compared to the control group, a higher proportion of individuals with ID had committed offences related to criminal harassment, damages, thefts of less than 5000\$, and threatening behaviours. They were also more likely to have been convicted of probation breach than their non-ID counterparts. Offenders with ID were more likely to have received a suspended sentence or detention whereas the non-ID offenders were more likely to have received a sentence of intermittent detention. **Conclusions:** The observed differences regarding the nature of the offences could be related to some characteristic attributes of individuals with ID such as impulsivity, lack of social skills and lack of understanding judicial procedures given the frequency of offences related to the administration of justice. Sentencing differences are in line with previous studies on ID offenders and could reflect differential court treatment for individuals with ID.

Preferred mode: Oral Paper

Theme: 3: Mental health, challenging behaviour &/or offending

Presenter's e-mail: cmercier.crlid@ssss.gouv.qc.ca

Presenter's contact details: Dr Celine Mercier, Centre de réadaptation Lisette-Dupras, 8 000 Notre-Dame Street, Montreal, H8R 1H2, Canada. Tel : 514-364-2282, ext. 2260.

JOURNAL ON DEVELOPMENTAL DISABILITIES

**Perceptions du personnel en milieu carcéral face aux détenus
avec une déficience intellectuelle**

Céline Mercier, Ph. D.¹, Guillaume Ouellet, M. A.²

¹Professeur titulaire de clinique,
Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal
et Directrice scientifique, Centres de réadaptation Gabrielle-Major,
Lisette-Dupras et de l'Ouest de Montréal

²Candidat au doctorat,
Département de sociologie, Université de Montréal.

Adresse de correspondance :

Directrice scientifique
Centres de réadaptation Gabrielle-Major,
Lisette-Dupras et de l'Ouest de Montréal
8000, rue Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8R 1H2
Canada
Téléphone : (514) 364-2282, poste 2360
Fax : (514) 363-3023
Email : cmercier.crlld@ssss.gouv.qc.ca

Mots-clés : déficience intellectuelle, système de justice pénal, milieu carcéral, détention, perceptions

FAITS SAILLANTS DES FOCUS GROUPS :
POSITIONS ET PISTES D'ACTION AUTOUR DE LA JUDICIARISATION

CONSENSUS : LES DÉFIS DU CROISEMENT DI/JUSTICE

- L'évaluation du degré de responsabilité et la responsabilisation des personnes ayant une DI sont très difficiles (du signalement jusqu'à la réinsertion sociale)
- Les vulnérabilités et les difficultés de compréhensions des personnes ayant une DI rendent leurs passages en détention peu profitables
- Le manque de formation et de sensibilisation des acteurs à la problématique DI-justice rend le travail de chacun plus difficile
- La coordination des services et des acteurs impliqués dans l'interface DI-Justice fait défaut

DISSENSION : DEUX LOGIQUES. DEUX AVENUES

Le pénal : une option

- Le système pénal est une figure dissuasive efficace pour certaines personnes ayant une DI
- L'incarcération peut servir d'arrêt d'agir pour certaines personnes ayant une DI
- L'incarcération des personnes ayant une DI est souhaitable si les programmes sont adaptés en fonction de leurs caractéristiques ou si de nouveaux programmes sont créés
- Les sentences en milieu ouvert sont des outils permettant l'identification des besoins, la création d'un cadre d'intervention adapté à la personne et l'imposition de ce cadre aux personnes en service (suspension temporaire du consentement aux soins)

Le pénal : une impasse

- La portée de l'effet dissuasif du système pénal est fortement diminuée par les difficultés de compréhension de la personne ayant une DI
- Les prisons sont difficilement adaptables aux particularités des nombreuses clientèles qu'elles accueillent
- Les conditions rattachées aux sentences purgées en communauté (sursis et probation) sont trop complexes pour le niveau de compréhension et les capacités des personnes ayant une DI
- Le système pénal ne peut offrir des services personnalisés et adaptés en fonction des besoins particuliers des individus